



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Polynésie française

Question écrite n° 67621

Texte de la question

M. Michel Buillard attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des établissements pénitentiaires de Polynésie française. Ces établissements ne répondent plus aux normes minimales permettant de garantir des conditions humaines d'enfermement des détenus et de travail des personnels. Le centre pénitentiaire de Faa'a Nuutania par exemple, d'une capacité théorique de 126 places, accueille entre 300 et 370 détenus en moyenne. S'ajoute à ces problèmes un sous-effectif des personnels pénitentiaires qui travaillent dans des conditions difficiles. Il souhaiterait savoir quelles solutions sont envisagées par le Gouvernement pour répondre à ces dysfonctionnements.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt qu'elle porte à la situation des établissements pénitentiaires de Polynésie française. Ces établissements comportent le centre pénitentiaire de Faa'a Nuutania, la maison d'arrêt de Taiohae (îles Marquises) et la maison d'arrêt de Uturoa-Raiatera, qui accueillait 263 détenus au 1er octobre 2001 pour 149 places. Une mission technique pénitentiaire, diligentée sur site fin mai 1999, a élaboré un schéma directeur pluriannuel de restructuration et de rénovation des établissements de Polynésie et notamment du centre pénitentiaire de Faa'a Nuutania, en liaison avec la direction de l'assistance technique (DAT) du haut-commissariat. Ce programme pluriannuel prévoit la remise à niveau des établissements de Polynésie et l'extension de la capacité d'accueil de Faa'a Nuutania. Une première tranche de travaux a déjà été programmée sur l'exercice 2000 pour un montant global de plus de 1 MEUR (7 MF) et une deuxième tranche d'environ 0,84 MEUR (5,5 MF) en 2001. Ont ainsi été réalisés à la maison d'arrêt de Taiohae la réfection du logement de fonctions (6 860 euros, soit 45 000 francs) à la maison d'arrêt d'Uturoa des travaux de rénovation (113 575 euros, soit 745 000 francs), au centre pénitentiaire de Faa'a la rénovation de deux miradors (32 014 euros, soit 210 000 francs) et la réalisation d'une salle de formation pour le personnel (15 245 euros, soit 100 000 francs). Par ailleurs, et s'agissant du centre pénitentiaire de Faa'a, les travaux de restructuration de la cuisine et l'aménagement de cellules d'attente au niveau de la rotonde sont largement avancés et devraient s'achever en avril 2002. A cet effet, 0,56 MEUR (3,7 MF) ont été mis en place en 2000 et 0,35 MEUR (2,32 MF) en 2001. En 2002 seront à prévoir les achats de matériels de cuisine et de distribution. Concernant la réfection des réseaux électriques, de plomberie et d'assainissement, pour laquelle 0,22 MEUR (1,43 MF) ont été mis en place en 2000, les études sont achevées, les consultations d'entreprises en cours. Il en est de même pour l'installation de la station d'épuration, qui a coûté 0,34 MEUR (2,2 MF), dont la mise en place a été effectuée en 2001. De plus, les travaux de création d'une buanderie sont en cours. Par ailleurs, suite à l'évasion du 14 juillet dernier, les bâtiments de détention et les murs d'enceinte seront mieux protégés, une étude est enfin en cours pour l'installation d'un réseau de vidéo-surveillance. Pour répondre à la surpopulation et à la problématique d'un quartier pour femmes, des études sont en cours sur, d'une part, l'hypothèse de la création d'un bâtiment pour l'hébergement des femmes dans l'enceinte agrandie, d'autre part, sur la faisabilité d'une structure complémentaire de 100 places pour les hommes avec ateliers et services, qui pourrait être éventuellement envisagée hors enceinte. En ce qui concerne les effectifs des personnels

pénitentiaires, la direction de l'administration pénitentiaire envisage de revoir les organigrammes des établissements pénitentiaires d'outre-mer ainsi que de celui de Faa'a Nuutania, afin de rapprocher les effectifs de référence des besoins du service. Enfin, un concours de surveillants sur le territoire de la Polynésie française sera ouvert au mois de mars 2002 pour un recrutement à hauteur en principe de douze agents, ce qui permettra de renforcer les équipes actuelles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Buillard](#)

Circonscription : Polynésie Française (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67621

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 février 2002

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5897

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 755